

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

## Décret du 16 avril 2011 portant nomination du président du conseil d'administration d'Adoma

NOR : IOCV1106532D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement et de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, relative à la démocratisation du secteur public, ensemble le décret n° 83-1160 du 26 décembre 1983 pris pour son application ;

Vu la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social, et notamment son article 63 portant création d'une société d'économie mixte ;

Vu le décret du 22 février 1985 relatif au conseil d'administration de la société d'économie mixte prévue à l'article 116 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et approuvant des modifications aux statuts de cette société ;

Vu le décret n° 93-1192 du 27 octobre 1993 approuvant les statuts de la société anonyme d'économie mixte prévue à l'article 63 de la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social modifiée par les décrets n° 96-266 du 22 mars 1996 et n° 98-1308 du 29 décembre 1998 ;

Vu le décret n° 94-582 du 12 juillet 1994 relatif aux conseils et aux dirigeants des établissements publics et entreprises du secteur public ;

Vu le décret n° 2008-665 du 2 juillet 2008 approuvant les modifications des statuts de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (SONACOTRA) ;

Vu le décret n° 2011-46 du 2 mars 2011 portant nomination au conseil d'administration d'Adoma ;

Vu la proposition du conseil d'administration d'Adoma en date du 4 mars 2011,

Décète :

### Article 1<sup>er</sup>

M. Jacques Barthélémy, préfet hors cadre, conseiller d'État en service extraordinaire, est nommé président du conseil d'administration d'Adoma.

### Article 2

Le premier ministre, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 avril 2011.

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de l'écologie,  
du développement durable,  
des transports et du logement,*  
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

*Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer, des collectivités territoriales  
et de l'immigration,*

CLAUDE GUÉANT

*La ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre du budget, des comptes publics,  
de la fonction publique  
et de la réforme de l'État,  
porte-parole du Gouvernement,*  
FRANÇOIS BAROIN

*La ministre des solidarités  
et de la cohésion sociale,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN